

## Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 3 AVRIL 2025**Date de convocation : 28 MARS 2025Date d'affichage : 28 MARS 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	25
Membres votants	29

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, Adjoint, M. Jean-Pierre CHASTAING, Mme Françoise MONET, M. Emmanuel JEAN-JACQUES, Mme Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carole MAUGER, MM. Olivier GANDRILLON, Philippe ESTARZIAU, Mme Sonia YOT, M. Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Mme Carol CHAIZE pouvoir à M. GANDRILLON, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à Mme MAUGER, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

**Secrétaire de séance** : Madame Pascale MOLLIERE

**N° DEL2025-031****OBJET : FIXATION DU TARIF 2025 DE VENTE DU MIEL DE SAINT-PRIX**

**Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2121-14,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la Commission permanente des Finances en date du lundi 24 mars 2025,

CONSIDERANT que selon les variations climatiques et la production, l'Association La Goutte d'Or produit du miel pour la Ville, en prenant à sa charge trois ruches communales. Le miel est produit et extrait à Saint-Prix,

CONSIDERANT que le miel est ainsi destiné soit à la vente à l'occasion des "Instants Nature" le 1<sup>er</sup> mai et de la journée "Au cœur de l'ENS", soit à la dégustation gratuite lors d'événements municipaux,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer un prix de vente de 4 € TTC le pot de miel de 125 grammes lorsque celui-ci est vendu lors de manifestations saint-prissiennes,

CONSIDERANT la note de synthèse explicative et sur le rapport de Madame Candice CHAPPAZ,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Article 1 :** APPROUVE le tarif de 4 € TTC pour la vente de pots de miel de Saint-Prix de 125 grammes lors de toutes les manifestations communales dont "Les Instants Nature" le 1<sup>er</sup> mai et la journée "Au cœur de l'ENS", au cours desquelles le miel produit localement est mis en vente ;

**Article 2 :** DIT que la recette sera imputée au Budget principal de la Commune.

\* \* \*

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des  
délibérations  
Céline VILLECOURT – Maire